

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 octobre 2019



Prix « Ma Ville Mon Artisan » : le jury a délibéré!

Remise des prix au Salon des maires et des collectivités le 19 novembre à Paris

Deux mois après le lancement de la première édition du prix « Ma Ville Mon Artisan » et près de 90 candidatures reçues, le jury*, composé de présidents de chambres départementales et de deux parlementaires, et présidé par David Abiker, journaliste et chroniqueur, a délibéré mardi 29 octobre. Les communes lauréates seront ainsi dévoilées et récompensées le 19 novembre lors du Salon des maires et des collectivités locales sur le stand de CMA France (Pavillon 4 – B50).

CMA France a lancé le prix Ma Ville Mon Artisan cette année pour mettre en avant les territoires qui, par leurs actions et leurs initiatives, ont décidé d'encourager le développement de l'économie de proximité et des entreprises artisanales. Une première édition lancée avec le soutien de Médicis.

« Je remercie toutes les communes ayant candidaté. Il faut continuer à porter des projets de proximité, avec l'artisanat, dans nos communes et au plus près des attentes des consommateurs. Le secteur de l'artisanat contribue à la redynamisation des territoires, des centres villes et participe aux enjeux de cadre de vie, de développement économique, de développement durable et d'excellence. CMA France et le réseau des chambres de métiers sont là pour aider les artisans mais aussi les collectivités dans l'ensemble de leurs démarches.»

Bernard Stalter, président de CMA France

Les lauréats seront récompensés dans 4 catégories :

- Innovation /Transformation digitale
- Développement Durable/Eco responsable
- Développement économique et emploi
- Culture et Patrimoine

Médicis, spécialiste des retraites des indépendants et entrepreneurs, partenaire du prix « Ma Ville Mon Artisan » remettra son Prix coup de cœur.

*Composition du jury :

- David Abiker (président du jury mais ne vote pas)
- Régine Audry (présidente de CMA Cher)
- Murielle Bourreau (présidente de CMA Seine-Saint-Denis)
- Michel Aoustin (président de CMA Morbihan)
- Jean-Denis Meslin (président de CMA Manche)
- Christian Martin (président de Medicis)
- Philippe Huppé (député LREM de l'Hérault)
- Serge Babary (sénateur LR d'Indre-et-Loire)

Avec le réseau des CMA, l'artisanat a de l'avenir sur nos territoires :

CMA France est l'établissement public national fédérateur du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA). En partenariat avec les organisations professionnelles, CMA France agit pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie et que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations nationaux et européens.

Les instances de CMA France assurent l'appui au réseau des CMA, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales et de leurs collaborateurs, des jeunes, des créateurs et repreneurs d'entreprises. Les CMA assurent, dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises.

<u>cma-france.fr</u> - <u>Twitter</u> / <u>Facebook</u> / <u>Instagram</u> / <u>LinkedIn</u> Le portail des chambres de métiers et de l'artisanat : <u>artisanat.fr</u>

